



Renforcement de la place économique suisse

Vue d'ensemble du Conseil fédéral du 16 février 2022

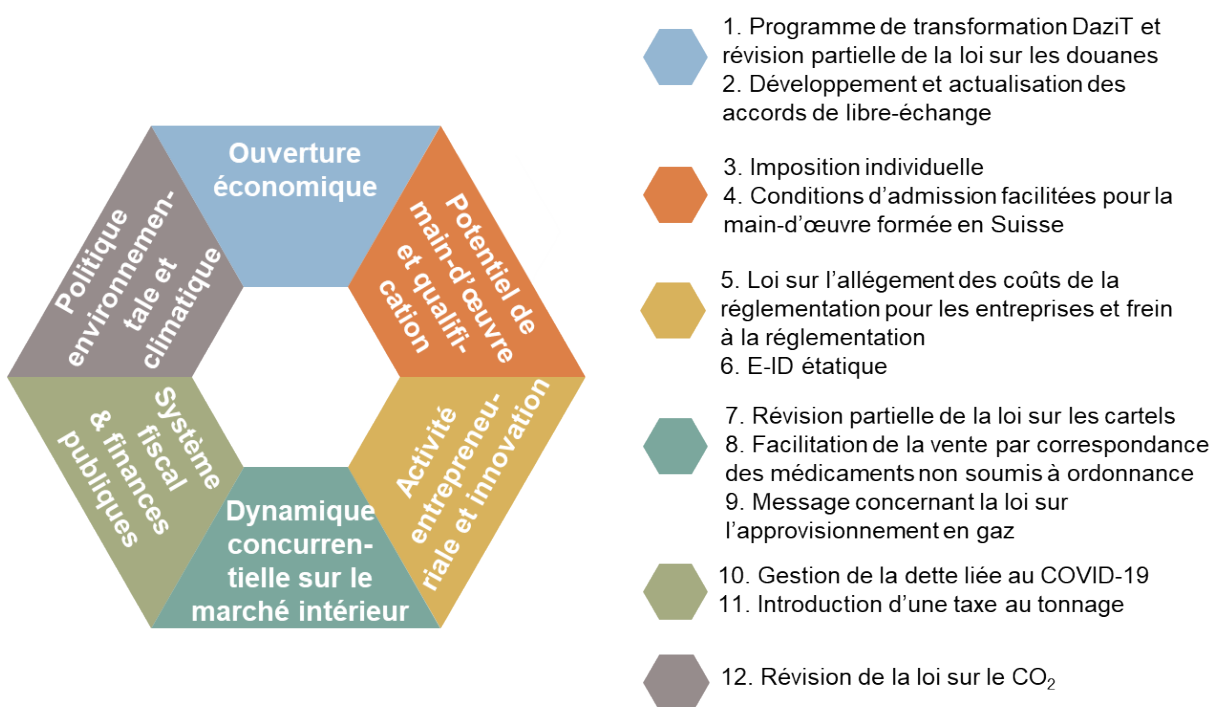


Résumé

La crise du coronavirus a entraîné la plus forte contraction de l'économie suisse depuis 1975 et freine l'évolution économique depuis environ deux ans. Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a lancé sa stratégie de transition COVID-19 pour la politique économique, qui vise à accompagner la normalisation de l'économie et à garantir et renforcer une reprise durable. Il a arrêté une série de mesures d'accompagnement temporaires pour la phase de reprise, telles que le programme de relance pour le tourisme et le programme d'impulsion « Force d'innovation Suisse ». Dans le but de garantir le redressement durable de l'ensemble de l'économie et d'accroître le potentiel de croissance, le Conseil fédéral fait de l'amélioration à long terme des conditions-cadre économiques et, partant, du renforcement de la place économique suisse une priorité.

Il entend pour ce faire i) poursuivre sa politique d'ouverture économique, ii) développer le potentiel de main-d'œuvre et la qualification du personnel, iii) faciliter l'activité entrepreneuriale et l'innovation, iv) renforcer la dynamique concurrentielle sur le marché intérieur, v) optimiser le système fiscal et veiller à des finances publiques saines, et vi) contribuer à la décarbonisation par le biais de la politique climatique.

Il a réuni douze projets concrets ayant trait à ces **six champs d'action** dans un **catalogue de mesures visant à renforcer la place économique suisse**. Pour chacun de ces douze projets, le Conseil fédéral présentera en 2022 un message, un projet destiné à la consultation, une modification d'ordonnance ou un accord dans le but de contribuer à une reprise durable après la crise. La numérisation est un moteur qui joue un rôle important dans tous les champs d'action et dans bon nombre de projets.



Chacun des champs d'action présente cependant aussi des défis et développements qui lui sont propres et qui peuvent influencer sur la place économique suisse. La présente vue d'ensemble examine ces défis et esquisse les travaux qui seront menés au sein de l'administration fédérale au cours des prochaines années pour les relever.



Table des matières

Résumé.....	2
1 Introduction	5
2 Contexte	5
2.1 Économie suisse : évolution actuelle.....	5
2.2 Champs d'action.....	8
3 Projets visant à renforcer la place économique suisse et défis actuels	9
3.1 Poursuivre l'ouverture économique	9
3.2 Développer le potentiel de main-d'œuvre et la qualification du personnel	11
3.3 Faciliter l'activité entrepreneuriale et l'innovation	13
3.4 Accroître la dynamique concurrentielle sur le marché intérieur.....	16
3.5 Améliorer le système fiscal et consolider les finances publiques	18
3.6 Renforcer la politique environnementale et climatique.....	20
3.7 Rôle de la numérisation.....	22
4 Conclusion	23
5 Liste des abréviations.....	24
6 Bibliographie	24

Liste des figures

Figure 1 : Niveau du PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat [PPA] courante, en dollars) ¹	6
Figure 2 : Évolution du PIB en 2020, en % (réel)	6
Figure 3 : Évolution du PIB par habitant (en PPA constante, indexé : 1990 = 100).....	7
Figure 4 : Effet de frein de l'évolution démographique sur la croissance du PIB par habitant selon l'étude réalisée conjointement par le HWWI et le KOVL	7

1 Introduction

La crise du coronavirus a clairement montré que la prospérité de la population est indissociable de la performance économique du pays. Les restrictions imposées à l'économie suisse en raison des vastes mesures sanitaires mises en place pour endiguer la propagation du COVID-19 ont été d'une ampleur sans précédent, qui ont entraîné le plus important fléchissement conjoncturel de ces dernières années. Les mesures de soutien étatique, comme les crédits COVID-19, l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) fortement étendue, l'allocation pour perte de gain COVID-19 et les aides pour les cas de rigueur ont permis de garantir dans une large mesure les revenus des salariés et d'éviter des vagues de faillites. L'assouplissement des mesures sanitaires jusqu'en été 2021 a engendré une reprise de l'économie suisse. Dans le but de consolider durablement la reprise économique après la pandémie pour renforcer la base de la prospérité de notre pays, le Conseil fédéral souhaite faire avancer en priorité ses travaux visant à améliorer les conditions-cadre pour les entreprises.

Le Conseil fédéral a par conséquent chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de préparer une vue d'ensemble des projets les plus pertinents pour renforcer la place économique suisse. Ce faisant, le Conseil fédéral propose de classer les motions 19.3043 Germann et 19.3033 du Groupe de l'Union démocratique du centre, qui demandent toutes les deux une offensive pour renforcer la place économique suisse.

La notion de vue d'ensemble est utilisée à dessein au sens large dans le présent rapport. Celui-ci expose également les défis auxquels l'économie suisse est actuellement confrontée. Il explique en outre la manière dont le Conseil fédéral intègre ces défis dans ses travaux, notamment à la lumière des recommandations internationales, émises entre autres par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La présente vue d'ensemble expose l'évolution actuelle de l'économie suisse et définit six champs d'action (chap. 2). Pour chaque champ d'action, elle examine les principaux projets du Conseil fédéral visant à renforcer la place économique suisse et passe en revue les défis actuels ainsi que les travaux qui seront menés ces prochaines années pour y répondre (chap. 3).

2 Contexte

2.1 Économie suisse : évolution actuelle

En décembre 2019, le Conseil fédéral a analysé l'évolution de l'économie dans son rapport de situation¹. Ce dernier a montré que la Suisse fait toujours partie des économies les plus performantes du monde. Même après le fléchissement conjoncturel dû à la pandémie en 2020, notre pays a affiché le troisième PIB par habitant le plus élevé de la zone OCDE derrière le Luxembourg et l'Irlande (cf. figure 1)². Le pouvoir d'achat des ménages suisses est le plus élevé d'Europe, malgré le niveau élevé du coût de la vie dans notre pays³. Grâce aux vastes mesures de soutien, comme l'indemnité en cas de RHT fortement étendue et l'allocation pour perte de gain COVID-19, la perte de revenu des salariés a, dans l'ensemble, pu être limitée, et le pouvoir d'achat des ménages a pu être préservé⁴. Le taux d'activité des 15 à 64 ans est de 84,1 % (2020) en Suisse. Comparée avec les autres pays de l'OCDE, la Suisse intègre donc particulièrement bien sa population au marché du travail⁵. De même, les inégalités, mesurées à l'aune de la répartition des revenus avant impôts et transferts, sont peu marquées dans notre pays, tandis qu'elles se situent dans la moyenne de l'OCDE après impôts et transferts⁶. Enfin, l'espérance de vie y est la deuxième plus élevée (84 ans) et la population affiche, avec celle des pays scandinaves, le niveau de satisfaction à l'égard de la vie le plus élevé parmi les pays de l'OCDE⁷.

¹ Conseil fédéral (2019).

² OCDE (2021a).

³ Eurostat (2021).

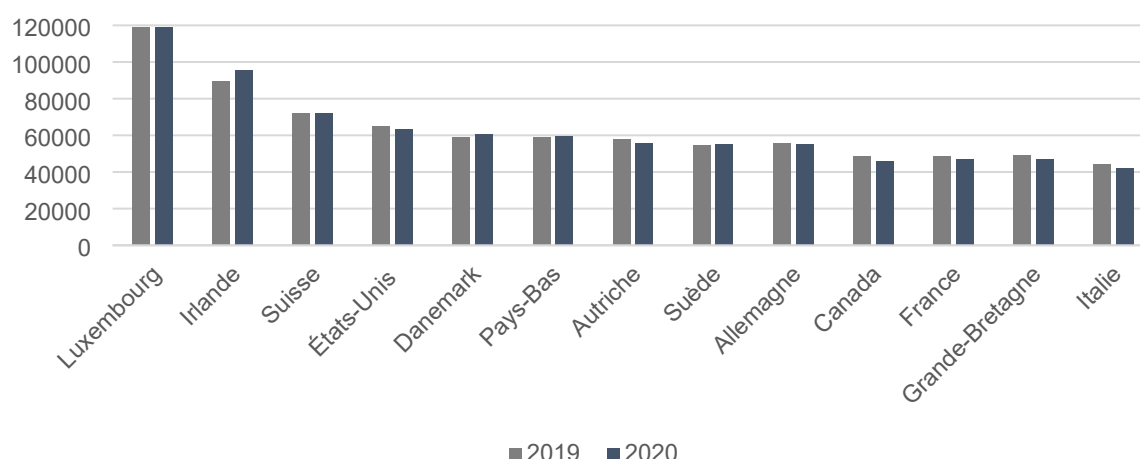
⁴ SECO (2021a).

⁵ OCDE (2021b).

⁶ OCDE (2021d).

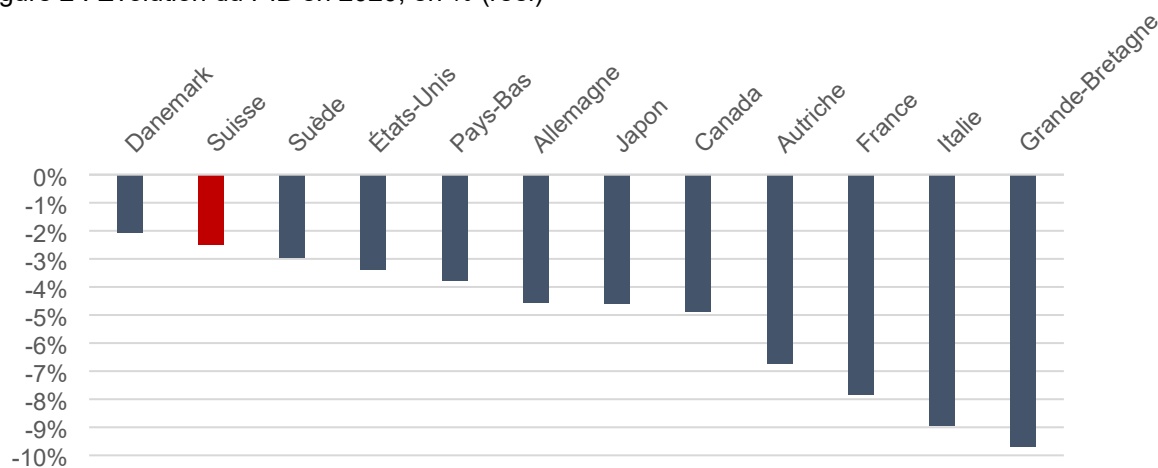
⁷ OCDE (2019a).

Figure 1 : Niveau du PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat [PPA] courante, en dollars)¹



La bonne santé de l'économie helvétique tient principalement aux conditions-cadre favorables en Suisse. Les facteurs principaux sont notamment la formation de qualité, l'ouverture économique, le marché du travail flexible, la charge fiscale modérée et les finances publiques saines. Pendant la crise du coronavirus, la Suisse a une fois de plus fait preuve d'une grande résilience : même si le recul du PIB en 2020 a été d'une ampleur historique, notre pays a bien tiré son épingle du jeu dans l'ensemble par rapport aux autres pays de l'OCDE (cf. figure 2). Plusieurs raisons peuvent être avancées : grâce notamment à notre système de santé performant, les restrictions visant à endiguer le virus (surtout les fermetures d'établissements) ont été relativement modérées et ciblées en Suisse. La structure sectorielle est en outre favorable en Suisse : l'hôtellerie-restauration représente une part comparativement modeste du PIB, tandis que la robuste industrie pharmaceutique y pèse relativement lourd. Enfin, les mesures de soutien économiques ont été décidées rapidement et bien ciblées.

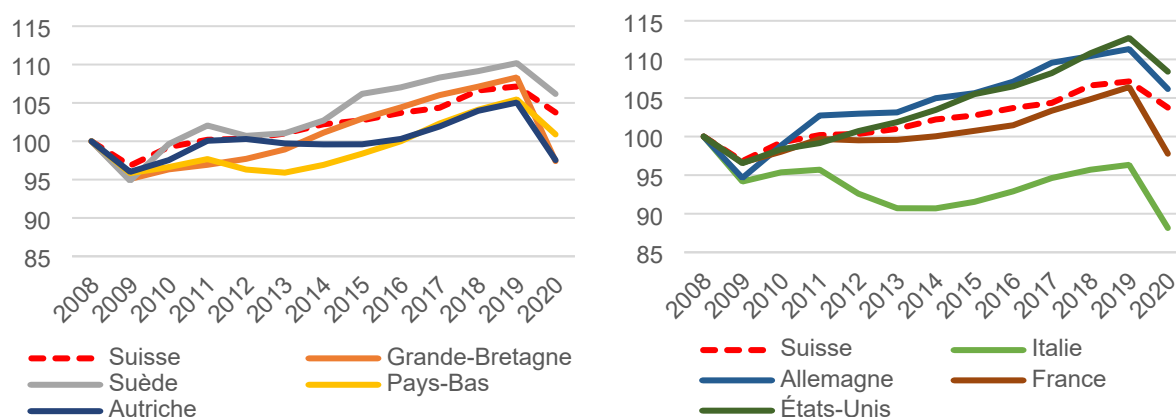
Figure 2 : Évolution du PIB en 2020, en % (réel)⁸



Il ressort du rapport de situation de 2019 que, durant les années précédant la crise, la Suisse a vu son avance s'amenuiser en ce qui concerne la croissance du PIB par habitant, qui a été tout au plus moyenne par rapport aux autres pays de l'OCDE. Ces dernières années, la Suisse a reculé dans le classement de bon nombre de comparaisons internationales (indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE, « Global Competitiveness Report » du Forum économique mondial, p. ex.). Par rapport aux autres pays, elle obtient un résultat relativement mauvais sous l'angle de la concurrence efficace sur le marché intérieur, de la charge administrative et de la densité réglementaire.

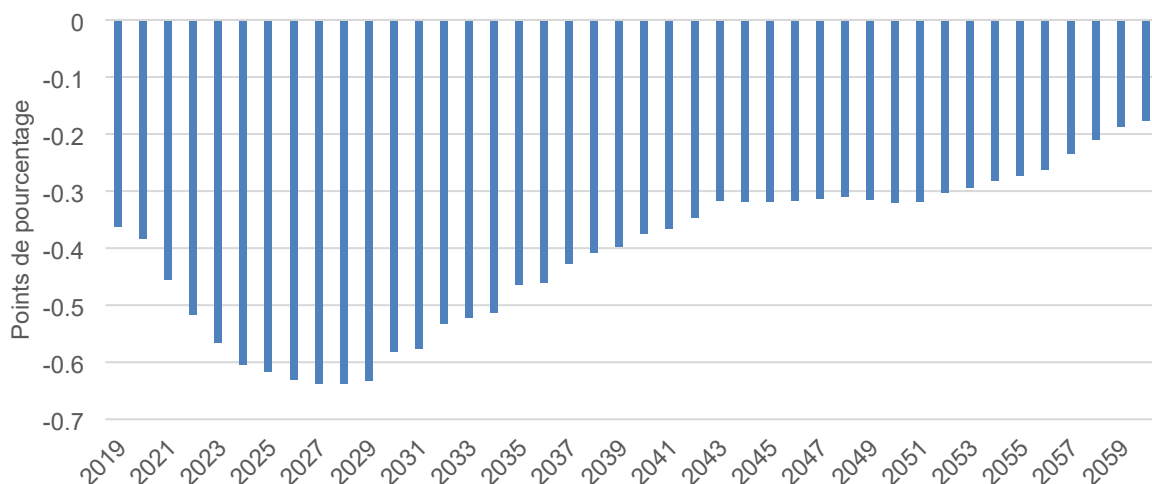
⁸Pour la Suisse : OFS (2021a), pour les autres pays : OCDE (2021e).

Figure 3 : Évolution du PIB par habitant (en PPA constante, indexé : 1990 = 100)⁹



Ces prochaines années, les conséquences de l'évolution démographique se feront clairement ressentir, à mesure que de plus en plus de baby-boomers prendront leur retraite. La part des personnes ayant atteint l'âge de la retraite devrait passer de quelque 19 % aujourd'hui à environ 25 % en 2045, ce qui ira de pair avec une baisse de la part de la population active¹⁰. Selon diverses études commandées par le SECO, la progression du PIB par habitant ralentira sensiblement au cours des décennies à venir (Figure 4)¹¹. L'évolution démographique engendrera en outre des dépenses supplémentaires dans les domaines de la santé et de la prévoyance vieillesse, ce qui, conjugué à la hausse de la dette publique due à la crise du coronavirus, devrait avoir un impact sur la marge de manœuvre du secteur public ces prochaines années. Le taux d'endettement de la Suisse ayant été faible avant la crise, cette évolution ne pose pas de problème dans l'immédiat. Il faut toutefois chercher à renouer avec le niveau d'avant la crise afin que la Suisse puisse affronter une future grande crise en bonne santé.

Figure 4 : Effet de frein de l'évolution démographique sur la croissance du PIB par habitant selon l'étude réalisée conjointement par le HWWI et le KOVL



Indépendamment de la crise du coronavirus, des développements survenus aux niveaux national et international pourraient entraver le potentiel de croissance à long terme de l'économie suisse au cours des années à venir. Premièrement, le Conseil fédéral a décidé d'abandonner les négociations relatives à un accord institutionnel entre la Suisse et l'UE en raison des différences fondamentales qui subsistaient entre les deux parties dans des domaines essentiels. De l'avis du Conseil fédéral, il est dans l'intérêt commun de la Suisse et de l'UE de poursuivre la voie bilatérale, qui a fait ses preuves, voire de la développer lorsque c'est possible et dans l'intérêt de la Suisse. La non-actualisation des accords ayant trait au marché intérieur compliquerait la participation de la Suisse au marché unique de l'UE. Deuxièmement, les principes d'une réforme fondamentale de l'imposition des entreprises, définis dans

⁹Pour la Suisse : OFS (2021a), pour les autres pays : OCDE (2021e).

¹⁰ OFS (2020).

¹¹ Hauser, L.M., Schlag, C.H., Wolf, A. (2019) et A. Bill-Körber, M. Eichler, F. Küppers (2019).

le cadre du projet de l'OCDE et du G20 concernant l'imposition de l'économie numérique, ont été publiés en 2021. Cette réforme devrait avoir un impact sur l'attrait fiscal de la place économique suisse. Troisièmement, après le rejet, par le peuple, de la loi sur le CO₂ totalement révisée, de nouvelles mesures seront nécessaires pour décarboniser la Suisse, qui devront permettre d'atteindre les objectifs climatiques du Conseil fédéral tout en garantissant une croissance économique durable.

2.2 Champs d'action

Il ressort de ce qui précède que des actions sont requises dans différents domaines. Dans sa politique de croissance actuelle, le Conseil fédéral a toujours mis l'accent sur l'importance d'une grande ouverture économique, d'une formation de qualité et d'un taux de participation élevé au marché du travail pour réduire la pénurie de personnel qualifié et renforcer le potentiel de main-d'œuvre. Il a également souligné que des réglementations efficaces et efficientes, des conditions-cadre favorables à l'innovation et une concurrence dynamique étaient indispensables pour encourager le développement d'entreprises innovantes. La pandémie a en outre montré que des finances publiques saines contribuaient considérablement à la capacité d'action de l'État en temps de crise. La bonne santé financière d'un État présuppose des services publics efficaces ainsi qu'un système fiscal qui ne crée pas d'effet de distorsion et qui soit attrayant en comparaison internationale. Enfin, une croissance durable nécessite une politique environnementale et climatique efficace et efficiente.

La présente vue d'ensemble examine, au chapitre 3, les six champs d'action suivants :

1. Poursuivre l'ouverture économique
2. Développer le potentiel de main-d'œuvre et la qualification du personnel
3. Faciliter l'activité entrepreneuriale et l'innovation
4. Accroître la dynamique concurrentielle sur le marché intérieur
5. Améliorer le système fiscal et consolider les finances publiques
6. Renforcer la politique environnementale et climatique

Pour chacun des six champs d'action, le chapitre 3 propose, sous la forme d'un catalogue de mesures, un résumé des projets pour lesquels le Conseil fédéral présentera en 2022 un message, un projet destiné à la consultation, une modification d'ordonnance ou un accord (cf. « Projets du Conseil fédéral »). Il aborde également les défis et les travaux du Conseil fédéral qui sont pertinents pour la place économique suisse (cf. « Défis actuels et travaux à venir »).

La numérisation de la société, de l'économie et de l'administration est fondamentale pour la place économique suisse. Elle joue un important rôle moteur dans les six champs d'action. En lien avec le champ d'action « Ouverture économique », on peut par exemple citer la numérisation des procédures douanières dans le cadre du programme de transformation DaziT et, pour le champ d'action « faciliter l'activité entrepreneuriale et l'innovation », les travaux concernant une e-ID reconnue par l'État (cf. ch. 3.7). La numérisation n'est par conséquent pas traitée comme un champ d'action distinct, mais comme un thème transversal. Un aperçu complet des différents travaux menés par la Confédération en lien avec le numérique a déjà été présenté dans la **Stratégie Suisse numérique** et dans le plan d'action afférent du Conseil fédéral. Cette stratégie aborde également des thèmes qui n'ont pas pu être examinés dans le cadre de la présente vue d'ensemble (cybersécurité, participation numérique, p. ex.).

3 Projets visant à renforcer la place économique suisse et défis actuels

3.1 Poursuivre l'ouverture économique

3.1.1 Projets du Conseil fédéral

Face à un marché intérieur relativement étroit, il est capital pour la Suisse de s'ouvrir sur le monde, raison pour laquelle le Conseil fédéral entend continuer à améliorer l'accès aux marchés. Concrètement, deux projets seront menés dans cette optique en 2022 :

1. Facilitation des procédures douanières grâce à DaziT

Le programme de transformation DaziT prévoit une simplification globale des procédures de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) ainsi que leur dématérialisation intégrale d'ici fin 2026, afin de faire profiter l'économie, la population et l'administration de simplifications notables. Le défi ne tient pas à la numérisation des procédures douanières existantes, mais à leur transformation : elles doivent être adaptées pour répondre aux nouvelles réalités d'une économie numérisée et d'une gestion des frontières coordonnée avec les pays limitrophes, cela dans l'optique d'une réduction durable de la charge administrative, et donc des coûts commerciaux. L'adoption du message relatif à la révision totale de la loi sur les douanes, prévue en 2022, marquera une étape clé.

2. Développement et modernisation du réseau d'accords de libre-échange

Les 33 accords de libre-échange conclus avec 43 partenaires en dehors de l'UE/AELE assurent à la Suisse un accès préférentiel aux marchés de ces pays. Ce réseau continuera d'être développé et modernisé en 2022 et durant les années à venir. Après qu'il eut quitté le marché intérieur de l'UE le 31 décembre 2020, le Royaume-Uni est devenu le principal partenaire économique européen de la Suisse hors UE. Dans le cadre de la stratégie « Mind the gap » du Conseil fédéral, plusieurs accords bilatéraux ont été conclus afin de préserver autant que possible les droits et obligations entre la Suisse et le Royaume-Uni. Les deux pays ambitionnent en outre un accord sur la reconnaissance mutuelle des services financiers, tout comme la modernisation de l'accord commercial. De premiers entretiens entamés en 2021 seront poursuivis en 2022. L'accord de libre-échange AELE-Mercosur, dont les négociations sont achevées quant au fond, est, lui aussi, susceptible d'améliorer notablement l'accès de la Suisse aux marchés étrangers. Il permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 180 millions de francs par an sur les droits de douane. L'examen juridique du texte négocié est en cours. Certaines clauses donnent lieu à des interprétations divergentes et doivent par conséquent être clarifiées. Des négociations sont par ailleurs en cours avec l'Inde, la Malaisie et le Vietnam. Les négociations relatives à l'accord de libre-échange avec la Moldavie devraient être conclues en 2022, tandis que celles avec le Kosovo et la Thaïlande devraient être respectivement entamées et relancées. Enfin, des négociations sont en cours pour moderniser les accords avec le Chili, le Mexique et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), démarches que la Suisse souhaite engager également avec d'autres pays (p. ex. la Chine et le Japon).

Projet sur le point d'entrer en vigueur

Lors du vote final du 1^{er} octobre 2021, le Parlement a adopté la proposition du Conseil fédéral prévoyant la suppression des **droits de douane industriels** (19.076). Le délai référendaire courait jusqu'au 20 janvier 2022. Le Conseil fédéral entend déterminer la date d'entrée en vigueur de manière à ce que, d'une part, le coût de l'adaptation soit le plus faible possible pour les acteurs économiques et l'administration et que, d'autre part, ces derniers disposent d'un délai suffisant pour procéder aux adaptations nécessaires sur le plan technique et de l'organisation. La suppression des droits de douane facilitera l'importation des produits industriels, permettra aux entreprises d'avoir accès à des biens intermédiaires moins chers et de réduire leur charge administrative. La réduction des coûts de production permettra d'améliorer la compétitivité à l'exportation et entraînera une baisse des coûts d'importation des biens de consommation.

3.1.2 Défis actuels et travaux à venir

Les projets mentionnés au point précédent contribueront au développement de l'accès aux marchés et de la dimension numérique dans la politique économique extérieure, mais les défis restent nombreux. La **stratégie de la politique économique extérieure**, dernièrement mise à jour et adoptée par le Conseil fédéral le 24 novembre 2021, dresse un état des lieux en la matière¹². Elle fixe de nouveaux axes prioritaires dans le numérique, la durabilité, la résilience et la transparence. S'agissant du degré d'intégration, les défis ne sont pas de même nature selon qu'il s'agit de la participation sectorielle au marché intérieur européen ou de l'accès aux marchés des partenaires de libre-échange hors UE.

Participation au marché intérieur de l'UE

Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a décidé de ne pas signer l'accord institutionnel avec l'UE et de mettre fin aux négociations. De l'avis du Conseil fédéral, il est toujours dans l'intérêt commun de la Suisse et de l'UE de consolider et de poursuivre la voie bilatérale, qui a fait ses preuves, en actualisant, voire en développant, les accords existants. En l'absence de réponses aux questions institutionnelles, l'UE n'est pas disposée à actualiser les accords existants, à moins qu'elle y trouve un intérêt prépondérant. L'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) et l'accord agricole n'ont donc pas été actualisés. Il existe par conséquent un risque que les accords sectoriels avec l'UE perdent de leur intérêt au fil du temps. L'UE n'est d'ailleurs pas non plus disposée à négocier d'autres accords sectoriels (p. ex. le marché de l'électricité) en l'absence de solutions institutionnelles. Le marché intérieur de l'UE ayant toutefois considérablement évolué ces dernières années, le Conseil fédéral examine actuellement la possibilité d'éliminer les divergences réglementaires de manière autonome (en particulier dans le domaine des accords sectoriels), afin de réduire les frictions avec l'UE et de normaliser la collaboration avec elle. Dans le **rapport Europe**, qu'il devrait adopter en 2022, le Conseil fédéral évaluera en outre les relations entre la Suisse et l'UE ainsi que des mesures en vue de garantir l'accès au marché intérieur de l'UE et une bonne coopération avec celle-ci.

Accès aux marchés en dehors de l'UE

Grâce aux 33 accords de libre-échange conclus avec 43 pays, les entreprises suisses bénéficient d'un accès préférentiel à d'autres marchés que ceux de l'UE et de l'AELE. La Suisse s'engage en outre en faveur du bon fonctionnement du système commercial multilatéral au sein de l'Organisation mondiale du commerce. L'OCDE recommande à la Suisse de continuer à développer son vaste réseau d'accords de libre-échange, mais il apparaît que, pour toutes sortes de raisons, conclure d'autres accords de libre-échange devient toujours plus difficile. L'OCDE recommande donc à la Suisse d'envisager des options avec une protection douanière nettement réduite en matière agricole¹³. La vue d'ensemble de 2017 du Conseil fédéral sur le développement de la politique agricole à moyen terme a montré qu'une réduction modérée de la protection douanière assortie de paiements directs plus élevés serait en principe compatible avec une agriculture prospère, diversifiée et performante sur le marché¹⁴. Actuellement, le Conseil fédéral estime surtout qu'il y a encore de la marge pour améliorer l'accès aux marchés dans le cadre des accords de libre-échange existants. L'analyse de l'utilisation des accords de libre-échange existants dans le domaine de la circulation des marchandises révèle un potentiel d'économies inexploité par les acteurs économiques qui s'élève à environ 800 millions de francs au total sur les droits de douane à l'importation et à l'exportation¹⁵. Le Conseil fédéral a donc chargé le SECO d'identifier les mesures qui permettraient **d'améliorer et de simplifier le recours aux accords de libre-échange**, par exemple en améliorant l'information à leur sujet. L'un des défis tient aux règles d'origine, qui souvent ne sont pas adaptées aux chaînes de valeur aujourd'hui très fragmentées et dissuadent donc de recourir aux accords de libre-échange. Le SECO examine par conséquent si la **régionalisation des règles d'origine**, par exemple en améliorant les possibilités de cumul entre différents accords de libre-échange, permettrait de contourner le problème.

¹² Conseil fédéral (2021a).

¹³ OCDE (2022, 2019b, 2017).

¹⁴ Conseil fédéral (2017a).

¹⁵ Cf. les études et explications sur [Utilisation des accords de libre-échange \(admin.ch\)](#).

3.2 Développer le potentiel de main-d'œuvre et la qualification du personnel

3.2.1 Projets du Conseil fédéral

La prospérité de la Suisse et la faible inégalité des revenus avant impôts et transferts tiennent notamment à la forte participation au marché du travail¹⁶ combinée à la qualité élevée de la formation¹⁷. L'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et un système d'immigration efficace pour les professionnels des pays tiers conservent toute leur importance pour couvrir les besoins en personnel qualifié dans les domaines où le potentiel national est épuisé. C'est pourquoi, dans son catalogue de mesures visant à renforcer la place économique suisse, le Conseil fédéral a retenu les grands projets concrets suivants pour développer le potentiel de main-d'œuvre et la qualification du personnel :

3. Imposition individuelle

Dans le cadre du programme de la législature 2019-2023, le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'établir un message sur l'imposition individuelle. Le droit fiscal suisse en vigueur prévoit l'imposition commune, tant au niveau fédéral que cantonal. Pour les couples mariés, l'imposition commune des revenus entraîne des taux d'imposition marginaux élevés pour les conjoints générant le revenu secondaire, ce qui produit des incitations négatives. En effet, des études empiriques ont montré que la fiscalité est un facteur de taille dans leur décision d'exercer une activité professionnelle. Le passage à l'imposition individuelle inciterait davantage à exercer une activité professionnelle. Le 27 septembre 2021, le Conseil fédéral a présenté différents modèles d'imposition individuelle ; les deux commissions parlementaires de l'économie et des redevances ont été consultées à ce sujet en novembre 2021¹⁸, et le débat s'est poursuivi en janvier 2022. Le Conseil fédéral prévoit d'engager la procédure de consultation en automne 2022.

4. Conditions d'admission facilitées pour les professionnels étrangers formés en Suisse

La motion 17.3067 Dobler vise à exempter des contingents annuels de permis de séjour les ressortissants étrangers diplômés d'une haute école universitaire suisse dans des domaines où la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est avérée, afin qu'ils puissent rester en Suisse facilement et sans formalités excessives. Le Conseil fédéral partage quant au fond l'avis de l'auteur de la motion, mais estime que la réglementation en place constitue un compromis politique raisonnable entre un accès le plus facile possible à la main-d'œuvre qualifiée et les préceptes découlant du système d'admission binaire, qui prévoit une limitation de la main-d'œuvre provenant de pays tiers. Introduire une exception pour les diplômés universitaires serait également contraire à l'art. 121a Cst. Le Parlement voyant les choses différemment, il a transmis la motion au Conseil fédéral, lequel, pour la mettre en œuvre, a proposé une modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20) en vue d'exclure les diplômés des hautes écoles universitaires des contingents annuels si leur activité professionnelle présente un intérêt scientifique ou économique élevé. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 27 octobre 2021 ; elle s'est terminée le 10 février 2022.

Projets traités au Parlement

Lors de la session d'hiver 2021, le Parlement s'est penché sur deux réformes de la prévoyance avec les projets AVS 21 et LPP 21, qui contiennent également des volets importants susceptibles de contribuer à une plus grande participation au marché du travail. Dans la **réforme de l'AVS**, outre le relèvement de l'âge ordinaire de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, cela concerne en particulier **la possibilité de rattraper des années de cotisation après l'âge officiel de la retraite, soit après 65 ans**. Il devient ainsi plus intéressant pour les personnes concernées de rester sur le marché du travail au-delà de l'âge ordinaire de la retraite. Le délai référendaire concernant AVS 21 court actuellement. Dans le cadre de la **réforme de la LPP**, il est prévu de réduire les différences de cotisations entre les jeunes assurés et les assurés plus âgés. Les **bonifications de vieillesse seront adaptées** et plus progressives qu'aujourd'hui. Alors que dans le système actuel, la bonification de

¹⁶ Avec un taux d'activité de 84,1 % (2020) pour les personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), la Suisse se place dans le peloton de tête de l'OCDE.

¹⁷ La Suisse obtient toujours de très bons résultats en ce qui concerne les indicateurs les plus divers du marché du travail et de l'éducation. Ainsi, en ce qui concerne les « compétences », la Suisse occupe la première place dans le *Global Competitiveness Report 2019* du WEF (WEF [2019]). Elle affiche en outre une proportion élevée de personnes très bien formées. En 2019, 35,5 % de la population résidente permanente disposait déjà d'un diplôme de l'enseignement tertiaire.

¹⁸ [Conseil fédéral \(2021b\)](#).

vieillesse annuelle augmente tous les dix ans à partir du début du processus d'épargne (de 7 % du salaire assuré à l'âge de 25 ans à 18 % à partir de 55 ans jusqu'à la retraite), la bonification de vieillesse annuelle devrait s'élever à 9 % du salaire assuré entre 25 et 44 ans, et à 14 % à partir de 45 ans jusqu'à la retraite. Les coûts salariaux relatifs du personnel plus âgé sont ainsi réduits, ce qui le rend plus intéressant sur le marché du travail.

3.2.2 Défis actuels et poursuite des travaux

Bien que la situation de départ soit bonne, il subsiste une marge d'amélioration s'agissant de l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre. La participation des femmes au marché du travail est certes très élevée en comparaison internationale, puisqu'elle atteint 80 %, mais calculée en équivalents plein temps, elle l'est déjà nettement moins (60 %), vu qu'une grande partie des femmes exerçant une activité lucrative le font à temps partiel, et ce dans une proportion supérieure aux hommes. Les travaux susmentionnés sur l'imposition individuelle pourraient constituer une incitation à augmenter les taux d'occupation, ce qui viendrait s'ajouter au soutien des cantons et des communes qui créent des places d'accueil pour les enfants et mettent en place des projets visant à réduire les coûts à la charge des parents pour l'accueil des enfants ou à mieux adapter l'offre aux besoins des parents. Compte tenu de l'évolution démographique, une forte participation au marché du travail des personnes ayant dépassé l'âge ordinaire de la retraite devient de plus en plus importante. À cet égard, la Suisse se situe en dessous de la moyenne internationale. À peine 22,5 % des personnes âgées de 65 à 69 ans exercent encore une activité professionnelle, contre 26,8 %, en moyenne, dans l'OCDE¹⁹. Outre l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène, un autre défi consiste à pouvoir répondre à la demande en professionnels spécialisés qui font défaut dans le pays. Pour y parvenir, en plus de la libre circulation des personnes avec l'UE, il est important de mettre en place un système d'admission efficace et efficient pour la main d'œuvre provenant des pays tiers. Enfin, un autre défi consiste à améliorer les conditions-cadre afin de rendre possibles des modèles de travail novateurs en phase avec l'essor de l'économie numérique. Les défis à relever dans les années à venir seront donc les suivants :

Renforcer la participation au marché du travail après l'âge de la retraite

La réforme en cours de l'AVS prévoit de porter l'âge ordinaire de la retraite des femmes à 65 ans au lieu de 64. Étant donné que l'âge de la retraite de 65 ans pour les hommes n'a jamais été revu depuis 1948 alors que l'espérance de vie a augmenté, l'OCDE recommande à la Suisse de relever l'âge de la retraite à 67 ans, avant de le lier à l'espérance de vie²⁰. L'âge de la retraite n'est toutefois que l'un des nombreux paramètres qui influent sur l'activité professionnelle des personnes âgées. En exécution du **postulat 19.3172 Hegglin**, le Conseil fédéral est chargé d'examiner des pistes pour promouvoir le **maintien dans la vie professionnelle après l'âge réglementaire de la retraite**.

Mettre en place un système efficient pour l'accès au marché de la main-d'œuvre qualifiée provenant de pays tiers

Pour ce qui est de la main-d'œuvre qualifiée, le régime d'immigration suisse repose sur un système de contingents. Compte tenu du besoin croissant de main-d'œuvre spécialisée, l'OCDE recommande à la Suisse de repenser ce régime, qu'elle juge restrictif pour les travailleurs provenant de pays tiers. La Suisse doit donc déterminer quelle réglementation permet le mieux de défendre ses intérêts à la fois sur le plan de la politique intérieure et sur le plan économique. Dans le cadre du rapport en réponse au **postulat 19.3651 Nantermod**, et en sus des travaux en cours en lien avec la motion 17.3067 Dobler, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) réalise, avec la participation des cantons, des milieux économiques et des partenaires sociaux, une **analyse globale du système actuel de gestion de l'immigration en provenance des États tiers**, qui mettra aussi en évidence de possibles optimisations ponctuelles. Le Conseil fédéral devrait adopter le rapport en réponse au postulat 19.3651 au premier semestre de 2022.

Modèles de travail de l'économie numérique

De nouveaux modèles de travail ont vu le jour avec l'avènement du numérique, ce qui pose la question de leur couverture par le cadre juridique actuel des assurances sociales. Dans son rapport

¹⁹ OCDE (2021c).

²⁰ OCDE (2019b).

« Numérisation – Examen d’une flexibilisation dans le droit des assurances sociales (Flexi-Test) » du 27 octobre 2021, le Conseil fédéral conclut que le système actuel est suffisamment flexible. En 2022, le SECO actualisera le **rapport sur les conséquences de la numérisation sur le marché du travail** et traitera les problématiques soulevées par cette évolution. L’une d’entre elles examinera la manière dont diverses formes de travail se transforment sous l’effet de la numérisation dans le cadre actuel et comment répondre aux attentes en matière de protection de la santé au travail alors que les rapports de travail deviennent toujours plus souples quant au lieu et à l’horaire.

Exploitation du potentiel de main-d’œuvre indigène

En application de l’article constitutionnel relatif à la gestion de l’immigration (art. 121a Cst.), le Parlement a arrêté plusieurs mesures en vue d’exploiter au mieux le potentiel de main-d’œuvre indigène. Il s’agit notamment de l’obligation de communiquer les postes vacants. Il convient également de mentionner d’autres projets de la Confédération, tels que la politique en matière de personnel qualifié et des travaux portant sur les besoins en main-d’œuvre qualifiée dans des domaines spécifiques (dans les professions de la santé, compte tenu de la mise en œuvre prochaine de l’initiative sur les soins, ou dans le secteur du bâtiment et les travaux de SuisseEnergie pour une « offensive de formation du secteur du bâtiment »). Pour remplir son mandat légal d’évaluation de l’efficacité de la législation d’application de l’art. 121a Cst., le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de présenter d’ici fin mars 2024, en collaboration avec le DEFR et avec la participation des cantons et des partenaires sociaux, une **évaluation globale de toutes les mesures prises pour développer le potentiel de main-d’œuvre indigène**. Cette évaluation globale doit comporter un volet présentant la contribution globale des diverses mesures au développement du potentiel de main-d’œuvre indigène, et spécifier si d’autres mesures sont nécessaires. Dans un même temps, afin d’utiliser au mieux le potentiel de main-d’œuvre des mères et des pères, il convient d’éliminer les obstacles à la **conciliation du travail et de la famille** (par exemple l’accueil extra-familial des enfants et l’assistance aux proches) ou à la réintégration au marché du travail après un congé maternité. Selon le programme de la législature 2019 à 2023, le Conseil fédéral adoptera un message relatif aux mesures visant à mieux concilier vie de famille et vie professionnelle. En réponse au postulat 20.4327 Arslan, le Conseil fédéral examinera en outre comment favoriser la réinsertion des femmes sur le marché du travail. L’amélioration de la conciliation entre vies familiale et professionnelle constitue l’un des quatre champs d’action de la Stratégie Egalité 2030, adoptée par le Conseil fédéral en avril 2021.

3.3 Faciliter l’activité entrepreneuriale et l’innovation

3.3.1 Projets du Conseil fédéral

Pour pouvoir concrétiser leurs idées commerciales, les entrepreneurs sont tributaires d’une réglementation efficace qui garantisse les droits de propriété et corrige les dysfonctionnements du marché tout en leur laissant une liberté suffisante. Réduire la charge administrative par le biais d’une réglementation efficiente et peu bureaucratique constitue donc une tâche permanente en vue de faciliter l’entrepreneuriat et l’innovation. Le Conseil fédéral entend exploiter le potentiel de la cyberadministration pour simplifier et accélérer les procédures dans les échanges entre les particuliers et les autorités. C’est pourquoi, dans son catalogue de mesures visant à renforcer la place économique suisse, le Conseil fédéral a retenu les grands projets concrets suivants pour faciliter l’activité entrepreneuriale et l’innovation :

5. Loi sur l’allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises et frein à la réglementation

La loi sur l’allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises prescrit l’examen systématique du potentiel d’allègement que présentent les réglementations en vigueur ainsi que les nouveaux projets et vise par ailleurs à mieux exploiter les avantages du numérique dans les démarches administratives. Le Conseil fédéral propose dans cette optique une série de mesures ciblées, parmi lesquelles la mise au point de principes pour une réglementation efficiente, des vérifications préalables et une analyse systématique des coûts de la réglementation au cours du processus législatif, des études régulières pour analyser les réglementations en vigueur sous l’angle d’un allègement potentiel ainsi que l’inscription dans la loi du guichet virtuel central

EasyGov. Le frein à la réglementation prévoit de soumettre les réglementations coûteuses pour les entreprises à une majorité qualifiée au Parlement. Une telle adaptation des majorités requises pour les décisions de l'Assemblée fédérale appelle une modification de la Constitution. Les deux projets ont fait l'objet d'une procédure de consultation d'avril à août 2021. Les messages suivront en 2022.

6. e-ID étatique

Un moyen d'identification électronique (identité électronique, e-ID) reconnu par l'État permettrait à la population suisse de prouver son identité en ligne par un instrument numérique. Tant les démarches administratives que les transactions avec des entreprises seraient totalement dématérialisées. Les particuliers, les services administratifs et les entreprises s'épargneraient ainsi une charge inutile. Le peuple ayant rejeté la loi fédérale sur les services d'identification électronique, le Conseil fédéral prépare un nouveau projet de loi pour une e-ID étatique et fiable. Le Conseil fédéral ouvrira la procédure de consultation au premier semestre 2022.

Projets traités au Parlement

Le 17 décembre 2021, les Chambres fédérales ont adopté en vote final **le projet de loi modifiant la loi sur les placements collectifs**. Le projet prévoit de libérer certains placements collectifs de l'obligation d'obtenir une autorisation ou une approbation auprès de l'autorité de surveillance, sous réserve qu'ils soient réservés aux investisseurs qualifiés et inaccessibles au grand public. Ils doivent en outre être gérés par des établissements soumis à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Appelé « Limited Qualified Investor Funds » (L-QIF), ce nouveau type de fonds devrait permettre d'accroître le volume des placements collectifs déposés en Suisse et d'y maintenir une plus grande part de la création de valeur. Cette mesure permettra de renforcer la compétitivité du marché suisse des fonds de placement. La loi sur les placements collectifs révisée devrait entrer en vigueur au deuxième trimestre de 2023.

3.3.2 Défis actuels et travaux à venir

Quand bien même des efforts sont déjà déployés en la matière, le potentiel de réduction de la **charge administrative** et de promotion de la **cyberadministration** n'est pas encore épuisé. Si la Suisse obtient de bons résultats dans les indicateurs internationaux²¹, le baromètre de la bureaucratie²² révèle que la les entreprises ont un tout autre regard. Ainsi, environ deux tiers des entreprises en Suisse jugent encore la charge administrative élevée ou plutôt élevée. En matière de **cyberadministration** aussi, le dernier rapport de monitoring de eGovernment Suisse révèle que l'administration numérique progresse en Suisse, mais que son potentiel est encore loin d'être épuisé.

La situation semble plus claire en ce qui concerne la capacité d'innovation. La Suisse reste l'un des principaux **pôles de recherche et d'innovation**²³. Il est donc particulièrement important d'établir des liens à l'international. Le fait que la Suisse soit actuellement considérée comme un pays tiers non associé au paquet Horizon (qui comprend le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe, le programme Euratom, le projet d'infrastructure ITER et le programme pour une Europe numérique) représente donc actuellement le principal défi pour la recherche scientifique en Suisse. La recherche scientifique ne devient toutefois utile à l'économie que lorsque le contexte est propice à la transformation des résultats de la recherche en produits novateurs commercialisables. Le rapport « Accélération de la valorisation des connaissances dans l'écosystème des start-up » commandé par le Conseil fédéral a mis au jour d'autres possibilités d'amélioration en la matière.

Pour continuer à faciliter l'activité entrepreneuriale et l'innovation en Suisse, le Conseil fédéral a lancé des travaux pour relever les défis suivants :

Maintenir et renforcer l'intégration du pôle de recherche suisse dans les réseaux internationaux

Du fait du statut de pays tiers non associé au « **paquet Horizon** », les chercheurs en Suisse peuvent certes continuer de participer à la plupart des projets collaboratifs, mais sont exclus de certains autres

²¹ Cf. p. ex. le sous-indicateur relatif à la transparence de la politique gouvernementale de l'indice de compétitivité mondiale (WEF [2019]) ou à la complexité des procédures réglementaires de l'indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE (OCDE [2019c]).

²² Link Institut (2018).

²³ Elle occupe p. ex. la première classe depuis plusieurs années dans le Tableau de bord européen de l'innovation (Commission européenne 2021).

projets. L'**association** reste donc l'objectif déclaré du Conseil fédéral. Le 17 septembre et le 20 octobre 2021, le Conseil fédéral a adopté des mesures transitoires en attendant l'association de la Suisse au paquet Horizon. Il s'agit par exemple du financement direct dans les domaines dans lesquels les chercheurs suisses peuvent déposer des projets, mais pas recevoir de fonds de l'UE, ou alors de projets auxquels les chercheurs suisses n'ont plus accès. Le 20 octobre 2021, le Conseil fédéral a en outre décidé l'examen de mesures complémentaires et de remplacement afin de renforcer à long terme le pôle de recherche et d'innovation suisse. Les mesures complémentaires seraient appliquées indépendamment de toute association, tandis que les mesures de remplacement ne seraient appliquées que si aucune association n'était possible à terme. Les résultats de ces mandats d'examen seront disponibles à l'été 2022 pour ce qui est des mesures complémentaires, et en cours d'année 2023, s'agissant des éventuelles mesures de remplacement.

Amélioration des conditions-cadre pour les start-up et les entreprises innovantes

Selon le rapport « Accélération de la valorisation des connaissances dans l'écosystème des start-up », l'**écosystème des start-up** est sain et prêt à affronter l'avenir. Dans certains domaines, il subsiste toutefois un potentiel d'amélioration, notamment en matière de transfert de technologie, d'internationalisation, d'accès à la main-d'œuvre ou encore de financement²⁴. Le Conseil fédéral a par conséquent chargé le SEFRI et le SECO d'améliorer le transfert de technologie dans les hautes écoles, d'évaluer la possibilité d'utiliser des bacs à sable (*sandbox*) réglementaires et d'examiner les avantages et les inconvénients d'un fonds d'innovation pour le financement de start-up novatrices, entre autres. Il a en outre adopté, en 2018, un plan directeur pour renforcer la recherche et la technologie biomédicales, et entend l'actualiser. Le **droit des sûretés mobilières** en vigueur pourrait également constituer un obstacle aux possibilités de financement des start-up et des PME. Les biens mobiliers ne peuvent en effet être donnés en gage que par transfert de possession aux créanciers gagistes. Les actifs de valeur, tels que les stocks, les machines, les équipements ou les réserves de marchandises, ne peuvent pas servir de sûretés, car ils sont indispensables au propriétaire pour la poursuite de l'activité commerciale. Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) du SECO et de l'OFJ a révélé que la modernisation du droit des sûretés mobilières pourrait faciliter l'accès au crédit pour les PME et les jeunes entreprises n'ayant pas accès à un financement sur le marché des capitaux ou leur permettre de bénéficier de conditions de crédit plus favorables²⁵. L'OFJ étudie par conséquent des pistes pour modifier le droit des sûretés mobilières dans cette optique.

Enfin, on a pu observer que la proportion d'entreprises innovantes a diminué en Suisse, comme dans d'autres pays, ces dernières années²⁶. Le SEFRI entend se pencher sur cette question dans une étude afin d'identifier les causes de cette évolution et de déterminer s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures en sus des travaux en cours.

Développer la cyberadministration

La crise du coronavirus entraîné une nouvelle vague de numérisation dans bon nombre de PME. Il est donc d'autant plus important de leur offrir la possibilité d'effectuer leurs démarches administratives en ligne. L'un des principaux instruments dont dispose le Conseil fédéral est le **guichet virtuel EasyGov.swiss**, qui met actuellement à la disposition des entreprises plus de 40 prestations administratives dématérialisées de différents départements et de services cantonaux. Le nombre des entreprises inscrites a plus que doublé pendant la crise et dépasse aujourd'hui les 47 000. Il est prévu de continuer à développer EasyGov, notamment dans le cadre du message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027, ce qui se recoupe avec les recommandations faites par l'OCDE dans son dernier rapport par pays²⁷.

L'un des objectifs concrets du Conseil fédéral est de permettre la **création d'entreprise intégralement en ligne** et d'améliorer les processus liés au registre du commerce²⁸. L'OCDE a fait des recommandations en ce sens à plusieurs reprises et la **motion 21.3180 Silberschmidt**²⁹, que le Conseil fédéral a proposé d'adopter, réclame elle aussi la possibilité de créer une entreprise par voie entièrement numérique. L'un des problèmes qui se posent est qu'il n'est actuellement pas possible de transmettre des données électroniques structurées aux offices du registre du commerce (*digital in*), ce qui empêche

²⁴ SEFRI (2021).

²⁵ Reider, S. et al. (2021).

²⁶ Spescha, A., Wörter, M. (2020).

²⁷ OCDE (2022).

²⁸ [Processus numériques du registre du commerce : amélioration nécessaire.](#)

²⁹ [21.3180 | Création d'entreprises par voie entièrement numérique | Le Parlement suisse.](#)

d'exploiter pleinement le potentiel du numérique. Le Conseil fédéral a chargé le DFJP de lui soumettre des possibilités d'amélioration des processus liés au registre du commerce d'ici la fin de 2022. La transmission, par EasyGov, de données structurées aux offices du registre du commerce doit également être examinée dans ce cadre en collaboration avec le DEFR. Il existe encore d'autres projets de cyberadministration importants, tels que **Justitia 4.0**, qui vise à introduire les dossiers électroniques à toutes les étapes des procédures civiles, pénales et administratives, ou encore la nouvelle convention-cadre de droit public concernant l'**Administration numérique suisse**, qui vise le renforcement de la collaboration entre la Confédération et les cantons.

3.4 Accroître la dynamique concurrentielle sur le marché intérieur

3.4.1 Projets du Conseil fédéral

Pour permettre une croissance élevée de la productivité des entreprises et, partant, de leur compétitivité, il faut que la concurrence puisse s'exercer librement. Vu l'étroitesse du marché intérieur de la Suisse, la réglementation doit favoriser une concurrence dynamique et les autorités en matière de concurrence doivent disposer d'outils appropriés pour empêcher les restrictions de la concurrence nuisibles pour l'économie. C'est pourquoi, dans son catalogue de mesures visant à renforcer la place économique suisse, le Conseil fédéral a retenu les grands projets suivants pour accroître la dynamique concurrentielle sur le marché intérieur :

7. Révision partielle de la loi sur les cartels

La loi sur les cartels a pour but d'empêcher les conséquences nuisibles, d'ordre économique ou social, imputables aux cartels et aux autres restrictions de la concurrence et de promouvoir ainsi la concurrence dans l'intérêt d'une économie de marché fondée sur un régime libéral. Pour atteindre cet objectif, les concentrations qui créent ou renforcent une position dominante et qui sont susceptibles d'entraîner la suppression d'une concurrence efficace peuvent notamment être interdites ou assorties de conditions ou de charges. En passant du test de dominance particulièrement tolérant actuellement en vigueur au test SIEC (*Significant Impediment to Effective Competition*), la norme de contrôle de la Commission de la concurrence (COMCO) sera adaptée à la pratique internationale. Il sera ainsi possible à l'avenir de s'attaquer aux concentrations qui entravent de manière notable la concurrence, et non plus seulement à celles qui l'éliminent complètement. Par ailleurs, conformément aux décisions du Parlement des 5 mars 2018 et 1^{er} juin 2021, deux demandes des motions 16.4094 Fournier et 18.4282 Français seront mises en œuvre.

8. Simplifier la vente par correspondance des médicaments non soumis à ordonnance

En réponse au postulat 19.3382 Stahl « Vente par correspondance de médicaments non soumis à ordonnance », le Conseil fédéral a évalué les possibilités d'autoriser la vente par correspondance sûre et de qualité de médicaments non soumis à ordonnance. La vente par correspondance de médicaments est en principe interdite en Suisse. Les cantons peuvent toutefois l'autoriser aux pharmaciens, pour autant que la commande soit accompagnée d'une ordonnance médicale. Compte tenu de l'accès généralisé, de nos jours, aux moyens de communication tels que les appels vidéo, de l'utilisation largement répandue des smartphones et de l'expérience acquise durant la pandémie, le Conseil fédéral a décidé, le 24 novembre 2021, de soumettre une proposition visant à simplifier la vente par correspondance des médicaments non soumis à ordonnance, étant entendu que la sécurité des patients et la qualité des médicaments doivent être garanties en toutes circonstances. Cette mesure fera partie intégrante du masterplan visant à renforcer la recherche et la technologie biomédicales. La procédure de consultation relative à une révision correspondante de la loi sur les produits thérapeutiques devrait être lancée en 2023.

9. Message concernant la loi sur l'approvisionnement en gaz

Il n'existe pas à ce jour, à l'échelle du pays, de cadre uniforme veillant au bon fonctionnement de la concurrence sur le marché du gaz. La convention de branche conclue en 2012 règle certes l'accès au réseau pour les livraisons de gaz aux grands clients industriels, mais ne prévoit pas de libre choix du fournisseur pour les autres consommateurs finaux. En 2020, la COMCO a décidé que les petits consommateurs finaux pourraient choisir librement leur fournisseur. La loi sur

l'approvisionnement en gaz (LApGaz) prévoit des règles claires et uniformes pour qu'un marché du gaz plus efficace voie le jour.

Projets traités au Parlement

Le message concernant la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (21.047) et l'ouverture du marché de l'électricité qu'il prévoit est actuellement entre les mains du Parlement. L'ouverture complète du marché de l'électricité renforcera la production décentralisée d'électricité renouvelable et permettra à des modèles d'affaires innovants (p. ex. des marchés locaux) d'éclorre. Les producteurs et les fournisseurs d'électricité gagneront ainsi en liberté économique, ce qui leur permettra de mieux répondre aux besoins des consommateurs finaux et de gagner ainsi des parts de marché. À travers ce projet, le Conseil fédéral entend également favoriser le développement des énergies renouvelables en Suisse et renforcer la sécurité de l'approvisionnement du pays, étant entendu que les différents instruments de promotion doivent mieux répondre aux besoins du marché (p. ex. via des appels d'offres publics concernant les installations photovoltaïques).

3.4.2 Défis actuels et travaux à venir

Il y a encore du travail à faire pour renforcer la concurrence sur le marché intérieur. En effet, la Suisse se classe au 26^e rang sur 34 de l'indicateur de réglementation des marchés de produits de l'OCDE (*Indicators of Product Market Regulation, PMR*)³⁰. Dans son dernier rapport par pays, l'OCDE a identifié pour la Suisse un certain nombre de correctifs à apporter dans différents domaines. Renforcer la concurrence sur le marché intérieur pose aujourd'hui les défis suivants :

S'attaquer aux distorsions de concurrence

L'OCDE estime que le nombre élevé d'entreprises étatiques en comparaison internationale pose problème. Comme le montre le rapport « État et concurrence : impact des entreprises contrôlées par l'État sur les marchés concurrentiels »³¹, les règles de bonne gouvernance et les mesures juridiques ne sauraient éliminer totalement les distorsions de concurrence, qui se produisent par exemple lorsque des entreprises étatiques sont actives sur des marchés privés en dehors du secteur monopolistique et entrent de fait en concurrence avec des entreprises privées, étant entendu que ces dernières ne bénéficient pas des mêmes avantages que les entreprises étatiques (en termes d'accès aux financements p. ex). Ces distorsions de concurrence font l'objet, actuellement, de discussions au Parlement suite à différentes interventions parlementaires (notamment les motions éponymes 20.3531 Caroni et 20.3532 Rieder « Pour une concurrence plus équitable avec les entreprises publiques »). Le Conseil fédéral est conscient de cette problématique. C'est aussi pour cette raison qu'il souhaite une **privatisation de PostFinance**, en ligne avec l'octroi, dans le cadre de la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste, de l'accès au marché du crédit et des hypothèques. Une privatisation complète est également avantageuse sous l'angle de la politique de la concurrence, car elle permet d'éliminer les distorsions de concurrence existantes. L'OCDE recommande pour sa part une réduction supplémentaire des participations et des garanties étatiques (concernant les banques cantonales p. ex.)³² et identifie un autre défi : garantir la neutralité concurrentielle à tous les échelons de l'État pour réduire les distorsions de concurrence induites par les aides d'État. En effet, la Suisse ne dispose toujours pas d'une réglementation ad hoc permettant de contrôler les distorsions de concurrence induites par l'État. Le Conseil fédéral examine actuellement la possibilité de gommer les différences de réglementation entre la Suisse et l'UE, notamment pour ce qui touche aux aides d'État³³. Avec le concours des cantons, il souhaite analyser de manière approfondie les éventuelles adaptations autonomes qui peuvent être dans l'intérêt de la Suisse. Cela permettrait en outre de rapprocher les positions de la Suisse et de l'UE dans ce domaine.

Exercer librement une profession sur le marché intérieur

Une autre recommandation de l'OCDE concerne les obstacles résiduels à la **libre circulation entre les cantons des professions protégées**³⁴. Comme l'a constaté la COMCO³⁵, cet obstacle concerne en

³⁰ OCDE (2019c).

³¹ Conseil fédéral (2017b).

³² OCDE (2021e et 2019c).

³³ Cf. [Le Conseil fédéral veut approfondir l'analyse des différences de réglementation avec l'UE \(admin.ch\)](#).

³⁴ OCDE (2019c).

³⁵ Cf. [La COMCO recommande la libre circulation des notaires et des actes authentiques \(admin.ch\)](#).

particulier la catégorie professionnelle des notaires. Le notariat relève de la compétence des cantons. Contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres branches économiques, les notaires ne peuvent pas travailler dans des domaines importants hors de leurs limites cantonales. La reconnaissance intercantonale des qualifications professionnelles des notaires est donc limitée. L'exercice de la profession est généralement conditionné, entre autres choses, à une domiciliation. Il n'existe en outre aucune libre circulation en matière d'attestations authentiques concernant des transactions immobilières. Comme les notaires originaires de l'UE peuvent demander la reconnaissance de leur profession en se fondant sur l'accord sur la libre circulation des personnes, il en résulte une discrimination implicite des professionnels suisses. Dans ce contexte et pour des considérations de politique de la concurrence, la COMCO a recommandé, entre autres choses, que l'on reconnaisse mutuellement les formations équivalentes des notaires indépendants. Le 20 octobre 2021, le Conseil fédéral a par conséquent chargé le DFJP d'examiner les moyens d'éliminer ces obstacles à la concurrence entre notaires en Suisse.

3.5 Améliorer le système fiscal et consolider les finances publiques

3.5.1 Projets du Conseil fédéral

La crise du coronavirus a clairement montré qu'un État qui dispose de finances publiques saines a une plus grande capacité d'action en temps de crise. De fait, avec son faible taux d'endettement, la Suisse n'a pas besoin de mettre en place de programmes d'austérité ni d'augmenter les impôts ces prochaines années, alors même qu'elle fait face à des dépenses extraordinaires qui se chiffrent en milliards. Pour que le pays soit prêt à affronter une nouvelle crise, le Conseil fédéral entend préserver des finances publiques saines et optimiser le système fiscal. C'est pourquoi, dans son catalogue de mesures visant à renforcer la place économique suisse, il a retenu les projets suivants :

10. Réduction de l'endettement lié au coronavirus

Les dépenses extraordinaires élevées effectuées en 2020 et 2021 pour lutter contre la pandémie de coronavirus ont entraîné un découvert important du compte d'amortissement du frein à l'endettement. Conformément à la loi sur les finances de la Confédération (LFC), ce déficit doit être compensé pour que la Confédération ne s'endette pas à nouveau durablement et qu'elle soit en bonne posture face à une nouvelle crise. Pour ne pas prêter la reprise de l'économie, il faut renoncer à des programmes d'économies. Le Conseil fédéral a mis en consultation deux variantes, qui devraient permettre d'atteindre cet objectif sans compromettre le frein à l'endettement. Au premier semestre 2022, il adoptera un message intégrant les modifications de la LFC qui s'imposent.

11. Introduction d'une taxe au tonnage

La taxe au tonnage est un instrument de promotion largement répandu dans le secteur de la navigation maritime et accepté sur le plan international. En l'introduisant, le Conseil fédéral entend créer des conditions de concurrence équitables dans le domaine du transport de marchandises et de personnes pour attirer des entreprises de navigation maritime qui, par nature, sont extrêmement mobiles. Il souhaite également la prise en compte des aspects écologiques. Les entreprises de navigation maritime respectueuses de l'environnement bénéficieraient ainsi d'un allègement fiscal : le Conseil fédéral adoptera au 1^{er} trimestre 2022 le message y relatif et le projet de loi correspondant.

Projets traités au Parlement

Lors de sa session d'hiver 2021, le Parlement a adopté la **réforme de l'impôt anticipé**, qui prévoit de supprimer purement et simplement l'impôt anticipé sur les revenus d'intérêts suisses résultant d'obligations émises après le 1^{er} janvier 2023. Sont exclus de ce mécanisme les intérêts des avoirs détenus par des personnes physiques domiciliées en Suisse et ceux des obligations émises de manière formelle par un opérateur suisse avant le 1^{er} janvier 2023. Il y a lieu de penser que, suite à cette réforme, l'émission d'obligations qui avait lieu jusqu'ici à l'étranger sera, à l'avenir, davantage effectuée depuis la Suisse. Le marché suisse des capitaux de tiers peut en sortir renforcé. La suppression de l'impôt anticipé sur les intérêts incitera en outre les groupes à réaliser davantage d'activités de financement internes en Suisse. Globalement, la réforme renforcera le marché des capitaux de tiers et donnera, à moyen et

long terme, des impulsions en matière de valeur ajoutée et d'emploi en Suisse. Le projet prévoit en outre d'exempter les fonds obligataires de l'impôt anticipé et de supprimer le droit de timbre de négociation sur les obligations suisses. Il sera ainsi plus attractif d'acquiescer des obligations suisses via un négociant suisse en valeurs mobilières. Le projet retient par ailleurs deux autres exceptions au droit de timbre de négociation. Il constitue, dans son ensemble, un train de mesures fiscales ambitieux pour renforcer la place économique suisse. Le référendum contre ce projet a d'ores et déjà été annoncé. Une votation populaire pourrait avoir lieu en 2022.

La **révision partielle de la TVA** (21.019), qui prévoit notamment l'assujettissement des plateformes de vente par correspondance à la TVA, est toujours en cours d'examen au Parlement. Elle devrait permettre de soumettre plus largement à l'impôt la consommation en Suisse et d'éliminer les désavantages concurrentiels liés à la TVA dont souffrent les entreprises de vente par correspondance et de commerce de détail suisses, ce qui devrait bénéficier aux prestataires indigènes. Il est en outre prévu de proposer aux PME un décompte de TVA annuel, sur une base volontaire, avec des mensualités.

3.5.2 Défis actuels et travaux à venir

La Suisse présente un faible taux d'endettement des pouvoirs publics en comparaison internationale et offre un système fiscal attractif. La charge fiscale est relativement faible, tant en ce qui concerne l'impôt sur le revenu que l'impôt sur les sociétés³⁶. La réforme de l'imposition des entreprises prévue dans le cadre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique constitue un réel défi, car elle pourrait menacer cet avantage comparatif. Les Perspectives à long terme publiées par le DFF donnent un aperçu des défis qui attendent les finances publiques en Suisse à longue échéance³⁷. Elles montrent que les dépenses de l'assurance vieillesse et du secteur de la santé vont prendre l'ascenseur avec l'évolution démographique. La pérennité de l'AVS est la plus menacée : même en tenant compte de la réforme AVS 21, l'AVS présentera un déficit de répartition à partir de 2028. Les Perspectives à long terme montrent également pour la première fois les défis que pose le changement climatique aux finances publiques. Le financement des infrastructures de transport en est un exemple.

Mise en œuvre du projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique

Le projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique est actuellement le projet le plus ambitieux en matière de politique fiscale au plan international. Il prévoit d'augmenter la part d'imposition des États aux bénéficiaires pour les grandes entreprises internationales (1^{er} pilier) et d'introduire des règles d'imposition minimale pour les groupes internationaux (2^e pilier). À l'origine, ce projet avait été lancé pour mieux capter fiscalement les groupes internationaux du numérique qui ne sont pas physiquement présents sur le marché. Au cours des débats, l'accent a été mis, d'une part, sur les groupes du numérique et, d'autre part, sur l'ensemble des groupes (à quelques exceptions près) multinationaux ainsi que sur une imposition minimale généralisée des grandes entreprises actives à l'international. Cette dernière approche vise à restreindre un peu la concurrence fiscale entre les pays. Une solution multilatérale doit en outre empêcher un imbroglio incontrôlé de taxes numériques nationales qui nuirait à la croissance. La délégation suisse participe activement à ces travaux multilatéraux. Parallèlement, le DFF examine, en étroite collaboration avec d'autres départements et en concertation avec les cantons, les villes ainsi que les milieux économiques et scientifiques, comment transposer dans le droit suisse les réglementations issues du projet de l'OCDE et du G20. Lors de sa séance du 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre, au moyen d'une modification de la Constitution, l'imposition minimale (2^e pilier) pour certaines entreprises. Sur la base de cette modification, une ordonnance transitoire doit garantir l'entrée en vigueur de l'imposition minimale le 1^{er} janvier 2024. Compte tenu de l'importance du facteur fiscal pour la place économique suisse, il faut s'attendre à ce que notre pays perde en attractivité pour les entreprises concernées. Il est donc d'autant plus important, dans ce contexte, de mettre en œuvre les mesures mentionnées dans la présente vue d'ensemble afin d'améliorer le cadre économique général. Par ailleurs, les cantons décideront si, et selon quelles modalités, ils utiliseront la marge de manœuvre supplémentaire en matière de politique financière

³⁶ Comparé sur la base de la somme de l'impôt sur le revenu et des cotisations aux assurances sociales en % du coût du travail total (OCDE [2021g]). Pour l'imposition des entreprises, voir OCDE (2021h).

³⁷ DFF (2021).

résultant potentiellement de l'introduction de l'imposition minimale pour déployer des mesures plus poussées afin de renforcer la place économique.

Financement durable et utilisation efficiente des infrastructures de transport

Les dépenses pour les transports, qui représentent plus de 10 milliards de francs par an, constituent le deuxième poste de dépenses de la Confédération après la prévoyance sociale³⁸. Il est donc crucial d'assurer le financement à long terme et d'utiliser les infrastructures existantes de manière efficiente. Avec l'abandon programmé des véhicules à carburants fossiles au profit de véhicules électriques, le transport routier va connaître une révolution. Cela se traduira par un recul conséquent des recettes de l'impôt sur les huiles minérales, qui financent aujourd'hui en grande partie les infrastructures de transport³⁹. C'est pourquoi le Conseil fédéral élabore des bases conceptuelles pour remplacer à long terme cet impôt par une taxe kilométrique. Cette taxe de remplacement ne doit pas devenir explicitement un outil incitatif, mais se substituer à l'impôt sur les huiles minérales de manière aussi équivalente que possible, de sorte que la charge financière reste peu ou prou la même pour l'utilisateur d'un véhicule conventionnel. Le Conseil fédéral vise une utilisation plus efficiente des infrastructures de transport à travers, notamment, ses travaux sur la tarification de la mobilité, dont le but n'est pas de financer les infrastructures de transport, mais d'ajuster la demande de transport et le comportement en matière de mobilité. Une nouvelle loi fédérale temporaire doit permettre le déploiement de projets pilotes locaux et de durée limitée dans les cantons, les villes et les communes. Outre la tarification de la mobilité, la Confédération souhaite également qu'une infrastructure des données sur la mobilité voie le jour pour que les infrastructures de transport existantes soient exploitées et utilisées de manière plus efficiente. Une loi correspondante devrait être mise en consultation au premier semestre 2022.

3.6 Renforcer la politique environnementale et climatique

3.6.1 Projets du Conseil fédéral

Pour que le potentiel de croissance de l'économie suisse soit garanti à long terme, il ne faut pas surexploiter les ressources naturelles. Une politique environnementale et climatique efficace et efficiente doit donc s'attacher à renforcer l'utilisation efficiente des ressources. C'est pourquoi le Conseil fédéral, dans son catalogue de mesures, a fait figurer la nouvelle loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ dans les projets visant à renforcer la politique environnementale et climatique :

12. Révision de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂

À la suite du rejet en votation populaire, le 13 juin 2021, de la loi sur le CO₂, le Conseil fédéral élabore un nouveau projet de loi. Il maintient ses objectifs climatiques : d'ici 2030, la Suisse doit diviser ses émissions par deux par rapport à 1990. Il faut renoncer aux instruments qui ont le plus contribué au « non ». Le projet doit donc éviter de nouvelles taxes. Il y a lieu, en revanche, de créer différentes incitations financières, dans les secteurs des transports et du bâtiment notamment. Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation, qui prendra fin le 4 avril 2022. Le message devrait suivre dès que possible.

3.6.2 Défis actuels et travaux à venir

Par le passé, c'est surtout dans les domaines où les acteurs (qu'ils soient en amont ou en aval) sont géographiquement proches que l'on a pu éliminer efficacement les défaillances du marché en lien avec l'environnement. Dans ces domaines, la Suisse peut actionner directement certains leviers, de manière unilatérale et sans induire de grandes distorsions du marché, à l'instar des prestations écologiques dans le secteur agricole visant à réduire l'impact environnemental du phosphore dans les lacs suisses. Toutefois, dans la lutte contre les problèmes environnementaux qui affectent la planète, tels que le changement climatique, le principal défi est que la défaillance du marché est de nature mondiale. C'est pourquoi il faut coordonner les solutions au niveau international pour le relever. Si l'on prend des mesures radicales à l'échelle nationale uniquement, on risque de prêter la compétitivité des entreprises sans apporter de contribution déterminante à la réduction des émissions dans le monde.

³⁸ AFF (2022).

³⁹ 3,2 sur 4,4 milliards de francs en 2019, le reste allant au budget général de la Confédération.

C'est pourquoi la Suisse axe fortement sa politique environnementale sur les mesures correspondantes prises aux niveaux européen et international.

Les défis environnementaux ne se limitent pas au domaine de la politique climatique. Comment aboutir par exemple à une utilisation plus efficiente des ressources ? Comme les ressources naturelles entrant dans la production de biens et de services peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et sont souvent limitées, il importe également de découpler à long terme la consommation des ressources de la croissance économique. Les marchés concurrentiels peuvent contribuer à renforcer l'utilisation efficiente des ressources, car ils incitent les entreprises à agir en ce sens (efficience productive). Encore faut-il pouvoir exploiter tout le potentiel d'innovation et ne pas se heurter à des obstacles réglementaires inutiles. Internaliser de manière efficiente les externalités environnementales qui résultent de l'utilisation des ressources naturelles pour fonder les décisions d'investissement des acteurs du marché constitue ici un sacré défi. Les prix des ressources naturelles sont liés à la rareté, ce qui empêche la surexploitation (efficience allocative). C'est un défi de taille pour les biens environnementaux qui mettent en jeu des interactions complexes. Dans notre pays densément peuplé, la quadrature du cercle consiste ainsi à concilier les exigences d'une biodiversité élevée – qui sous-tend également notre économie et notre société, et qui contribue à la forte attractivité de notre place économique – avec le développement approprié du bâti et de l'économie. Pour réaliser une politique environnementale et climatique efficace et efficiente qui renforce notre place économique, il faut relever les défis suivants :

Politique climatique efficiente en termes de coûts

Pour parvenir à une politique climatique la plus globale et la plus efficiente possible, la Suisse travaille à la mise en œuvre et au développement de l'accord de Paris. S'il fixe des objectifs généraux, cet accord laisse toutefois aux pays le choix des modalités matérielles de mise en œuvre. Le plus efficient, au regard des coûts, pour réaliser les objectifs de réduction des émissions de CO₂ sur le plan national, serait de tarifier les gaz à effet de serre de la manière la plus large possible, la réduction des émissions ayant lieu là où elle est la plus avantageuse économiquement. Partant, l'OCDE recommande à la Suisse d'étendre sa taxe sur le CO₂ aux carburants et de supprimer les exceptions prévues pour les combustibles⁴⁰. En rejetant la révision totale de la loi sur le CO₂, le souverain a toutefois montré qu'il était opposé à certains aspects d'une taxation plus forte du CO₂. D'où la question : quels autres instruments peut-on déployer pour réaliser les objectifs de la politique climatique de la manière la plus efficiente qui soit en termes de coûts ? Outre la taxe sur le CO₂, d'autres instruments conformes aux mécanismes de marché comme l'extension du système d'échange de quotas d'émissions actuel peuvent aussi contribuer à la réalisation de cet objectif. Pour permettre aux acteurs politiques de prendre leurs décisions en connaissance de cause, tous les instruments proposés devraient faire l'objet d'une analyse d'impact de la réglementation minutieuse et d'une évaluation après l'entrée en vigueur.

Malgré l'accord de Paris, les objectifs de réduction des pays, et donc les prix implicites du CO₂, diffèrent fortement selon les mesures prises. Il existe un risque que les entreprises suisses souffrent de désavantages concurrentiels et délocalisent à l'étranger leurs productions à forte émission de CO₂ ou importent davantage les produits concernés (phénomène de la « fuite de carbone »). C'est pourquoi la loi sur le CO₂ prévoit que les entreprises qui génèrent d'importantes quantités de gaz à effet de serre puissent se faire exempter de la taxe sur le CO₂. Les gros émetteurs sont soumis aux mêmes règles que l'UE, le principal partenaire commercial de la Suisse, s'agissant du système d'échanges de quotas d'émissions. Le mécanisme d'ajustement aux frontières (Border Tax Adjustments) est parfois cité comme instrument potentiel d'atténuation de la « fuite de carbone » en dehors de l'Espace économique européen. Celui-ci prévoit de taxer certaines importations par-delà la tarification nationale du CO₂. Il risque toutefois d'induire des coûts d'exécution élevés et des distorsions du marché dans d'autres domaines. Le Conseil fédéral examine actuellement les avantages et les inconvénients de ces mécanismes d'ajustement aux frontières en réponse au postulat 20.3933 de la Commission de politique extérieure (CPE) du Conseil national.

⁴⁰ Une étude est actuellement réalisée, sur mandat de l'OFEN, concernant les conséquences économiques des Perspectives énergétiques 2050. Elle compare les avantages que présente la mise en œuvre de cette recommandation par rapport à une autre combinaison d'instruments.

Exploiter le potentiel visant une utilisation plus efficiente des ressources

Dans le cadre du **postulat 18.3509 Noser**, le Conseil fédéral a été chargé d'examiner les obstacles à l'économie circulaire existants et les modalités de leur suppression. Une analyse approfondie a permis d'identifier un certain nombre d'obstacles concrets dans le domaine des prescriptions et des normes (privées). Les services compétents vont examiner comment les éliminer ou les atténuer. Une réflexion poussée sur la manière de parvenir à une économie plus durable et à une utilisation plus efficiente des ressources est également menée dans le cadre du **Programme national de recherche 73**⁴¹. Le Conseil fédéral entend intégrer les résultats de celle-ci dans ses travaux en cours afin, notamment, de renforcer l'économie circulaire. Il a, à cet effet, chargé le DETEC de proposer des mesures supplémentaires d'ici fin 2022, et procède, entre autres choses, à une **analyse d'impact de la réglementation** dans le but de **moderniser le droit de la garantie**.

Il va falloir innover pour être en mesure d'utiliser les ressources existantes de manière plus efficiente et ainsi contribuer à un développement plus durable. Les derniers développements du génie génétique laissent espérer que l'on pourra améliorer l'utilisation efficiente des ressources et renforcer la résilience climatique. Ils pourraient permettre, par exemple, de développer des cultures plus résistantes à la sécheresse ou nécessitant moins de pesticides car résistant aux maladies fongiques.

Dans son message, le Conseil fédéral propose de prolonger à nouveau le moratoire sur le génie génétique jusqu'en 2025, faute de consensus politique. Ces dernières années, de nouveaux procédés de génie génétique ont été développés, qui ouvrent de nouveaux horizons en termes de propriétés des organismes génétiquement modifiés, de précision, d'impact, de transmissibilité et d'applications mais qui peuvent aussi rendre la matière plus complexe et induire de nouveaux risques. De plus en plus de questions se posent concernant l'application de la réglementation, de même que de nouveaux défis surgissent pour assurer la séparation des flux de marchandises et garantir le libre choix des consommateurs. Des doutes subsistent par ailleurs concernant le potentiel réel pour l'agriculture durable et les risques pour l'environnement et la biodiversité. Le Conseil fédéral procédera, dans le cadre du **postulat 20.4211 Chevalley**, à un état des lieux des questions juridiques relatives aux nouveaux procédés de génie génétique et à leur potentiel, et analysera les développements dans l'UE. En outre, comme les nouveaux procédés de génie génétique ne peuvent plus être identifiés dans le produit final par des méthodes traditionnelles, d'importantes questions se posent concernant l'exécution, qui devront être traitées dans le cadre du postulat 21.3980 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national.

Préserver la biodiversité en accord avec le développement du bâti et de l'économie

L'économie est tributaire d'une biodiversité riche et en mesure de réagir aux changements⁴². Toutefois, la biodiversité se dégrade partout dans le monde, et la Suisse ne fait pas exception. Fort de ce constat, le Conseil fédéral entend mettre un terme au recul de la biodiversité en proposant son **contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) »**. À ce titre, il envisage notamment d'inscrire dans la loi l'objectif de classer au moins 17 % du territoire national en zones de biodiversité protégée à partir de 2030, et de mettre en place une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau. Les zones protégées représentent aujourd'hui 13,4 % du territoire. Le Conseil fédéral examine, dans le cadre d'une analyse d'impact de la réglementation, les défis que pose l'accroissement de ce pourcentage pour le développement du bâti et de l'économie, ainsi que les mesures qui présentent le meilleur rapport coût-utilité tout en tenant compte de leur nécessité et de leurs effets.

3.7 Rôle de la numérisation

La numérisation constitue une chance pour la place économique suisse. Le Conseil fédéral a présenté fin 2019 une stratégie globale dans ce domaine, la « **Stratégie Suisse numérique** ». Les champs d'action de cette stratégie contiennent plus de 160 mesures qui doivent permettre de saisir les opportunités offertes par le numérique. La numérisation est un moteur qui joue un rôle important dans

⁴¹ Études portant p. ex. sur les chaînes de valeur plus durables, l'utilisation plus efficiente des ressources dans les hôpitaux de Suisse ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

⁴² Conseil fédéral (2012), but principal de la Stratégie Biodiversité Suisse.

les six champs d'action de la présente vue d'ensemble, raison pour laquelle elle n'est pas considérée comme un champ d'action distinct.

À titre d'exemple, dans le cadre du programme de transformation DaziT de l'OFDF, la numérisation des procédures douanières contribuera à *l'ouverture économique*. Concernant le champ d'action *potentiel de main-d'œuvre et qualification*, le SECO actualisera le rapport sur les conséquences de la numérisation sur le marché du travail et identifiera les éventuelles mesures à prendre. Les nombreux projets ayant trait à la cyberadministration ont pour but de faciliter *l'activité entrepreneuriale et l'innovation*. Un projet clé à cet égard est l'identité électronique (e-ID) reconnue par l'État. S'agissant du champ d'action *dynamique concurrentielle sur le marché intérieur*, la vente de médicaments par correspondance peut être facilitée grâce à la numérisation, qui permet de garantir un conseil et un contrôle appropriés par vidéoconférence. De plus, l'interdiction de discrimination en matière de vente à distance (interdiction du géoblocage) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, afin de garantir notamment le commerce électronique transfrontalier non discriminatoire de biens et de services. Au chapitre du *système fiscal et des finances publiques saines*, la révision partielle de la loi sur la TVA prévoit de soumettre les plateformes de vente par correspondance à la TVA. Enfin, en ce qui concerne la politique environnementale et climatique, la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr doit permettre d'exploiter le potentiel offert par la numérisation pour améliorer l'utilisation des ressources sur le marché de l'électricité (optimisation du cadre réglementaire régissant l'utilisation des flexibilités dans le réseau de distribution). Des environnements de test pour l'innovation numérique (*regulatory sandboxes*) doivent aussi être examinés.

4 Conclusion

La crise du coronavirus met à rude épreuve la place économique suisse, l'activité économique ayant dû être fortement restreinte pour protéger la santé de la population. Mais il ressort de la présente vue d'ensemble que de nombreux défis demeureront après la crise sanitaire. On peut notamment citer le projet de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique et ses conséquences sur l'attrait fiscal de la place économique suisse, ou encore la participation de la Suisse au marché unique de l'UE. En raison de l'évolution démographique, il devient toujours plus important de maintenir les personnes âgées dans la vie active. De plus, la réduction de la charge administrative et la poursuite de la numérisation des procédures administratives grâce à la cyberadministration sont des tâches permanentes. Enfin, une politique environnementale et climatique efficace est indispensable pour garantir durablement la performance de la place économique.

Au moyen des 12 projets identifiés, le Conseil fédéral vise donc en priorité à mettre en œuvre des mesures concrètes visant à améliorer les conditions-cadre et à contribuer au renforcement de la place économique suisse. Il ressort enfin de la présente vue d'ensemble que le Conseil fédéral agit déjà sur plusieurs fronts en prouvant des travaux en lien avec les différents champs d'action afin de répondre aux défis actuels.

5 Liste des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
AFD	Administration fédérale des douanes
AIR	Analyse d'impact de la réglementation
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
COMCO	Commission de la concurrence
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
Cst.	Constitution
DaziT	Programme de transformation de l'OFDF. Le nom du programme se compose de « dazi », le mot romanche désignant la douane, et de l'initiale du mot « transformation ».
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFF	Département fédéral des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
e-ID	Identité électronique, moyen d'identification électronique
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
G20	Groupe des vingt principaux pays industrialisés ou émergents
HWWI	Hamburgisches Weltwirtschaftsinstitut
ITER	International Thermonuclear Experimental Reactor
KOVL	Konjunkturforschungsstelle Vierländereck
LApGaz	Loi sur l'approvisionnement en gaz
LFC	Loi sur les finances
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
L-QIF	Limited Qualified Investor Funds
Mercosur	Marché commun sud-américain (<i>Mercado Común del Sur</i>) : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFDF	Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
OFJ	Office fédéral de la justice
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Indicators of Product Market Regulation (indicateurs de réglementation des marchés de produits) de l'OCDE
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
Test SIEC	Significant Impediment to Effective Competition (entrave notable à la concurrence efficace)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
WEF	World Economic Forum

6 Bibliographie

AFF (2022) *Dépenses par groupe de tâches en 2022*.

www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/bundeshaushalt_ueb/ausgaben.html

Bill-Körber, A. Eichler, M., Küppers, F. (2019) *Makroökonomische Effekte des demografischen Wandels – Modellgestützte Projektionen für das langfristige Wachstum der Schweiz*, Grundlagen für die Wirtschaftspolitik n° 2. SECO.

www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Strukturwandel_Wachstum/Wachstum/wp_2_Demografischer_Wandel_Makrooekonomische_Effekte.html

Commission européenne (2021) *Innovation Scoreboard*.

<https://ec.europa.eu/docsroom/documents/46934?locale=fr>

Conseil fédéral (2012) *Stratégie Biodiversité Suisse*. Office fédéral de l'environnement (OFEV). www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/strategie-biodiversite-suisse.html

Conseil fédéral (2017a) *Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole*. www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/fruehere-reformetappen/gesamtchau.html

Conseil fédéral (2017b) *État et concurrence. Impact des entreprises contrôlées par l'État sur les marchés concurrentiels*. Rapport du Conseil fédéral donnant suite aux postulats 12.4172 du Groupe libéral-radical du 13.12.2012 et 15.3880 Schilliger du 22.09.2015. www.seco.admin.ch/seco/fr/home/wirtschaftslage--wirtschaftspolitik/wirtschaftspolitik/Wettbewerbspolitik/staat-und-wettbewerb.html

Conseil fédéral (2019) *Rapport de situation du Conseil fédéral sur l'économie suisse*. www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-77410.html

Conseil fédéral (2021a) *Stratégie de la politique économique extérieure*. www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/aussenwirtschaftspolitik/aws.html

Conseil fédéral (2021b) *Analyse relative à l'imposition individuelle*. Rapport du Conseil fédéral faisant suite à la décision du Parlement du 18 décembre 2019 de renvoyer le projet 18.034 « Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille) ». www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-85266.html

DFF (2021) *Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse*. www.efd.admin.ch/efd/fr/home/finanzpolitik/perspectives-a-long-terme-des-finances-publiques-en-suisse.html

Eurostat (2021) *Revenu disponible brut ajusté des ménages par personne en SPA 2019*. <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-datasets/product?code=tec00113>.

Hauser, L.M., Schlag, C.H., Wolf, A. (2019) *Demografischer Wandel in der Schweiz : Makroökonomische Wachstumseffekte in einem Mehrgenerationenmodell*. Grundlagen für die Wirtschaftspolitik n° 3. SECO. www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Strukturwandel_Wachstum/Wachstum/wp_3_Demografischer_Wandel_Makroökonomische_Wachstumseffekte.html

LINK Institut (2018) *Monitoring de la bureaucratie 2018*. Mandant : SECO. Direction de la promotion économique. Secteur Politique PME. www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Standortforderung/studien/Brokratiemonitor-2014.html

OCDE (2017), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2017*, Éditions OCDE. https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2017-fr.

OCDE (2019a) *Indicateur du vivre mieux*. www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/suisse-fr/

OCDE (2019b) *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2019*, Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/1848adb9-fr>

OCDE (2019c) *Indicators of Product Market Regulation*. www.oecd.org/economy/reform/indicators-of-product-market-regulation/

OCDE (2021a) *PIB par tête et niveaux de productivité*. Statistiques de l'OCDE sur la productivité. <https://doi.org/10.1787/data-00686-fr>

OCDE (2021b) *Taux d'activité 15-64 ans (indicateur)*. <https://doi.org/10.1787/05025ae1-fr>

OCDE (2021c) *Taux de chômage des jeunes (indicateur)*. <https://doi.org/10.1787/849df84c-fr>

OCDE (2021d) *Distribution des revenus*. Statistiques de l'OCDE sur les prestations et questions sociales (base de données). <https://doi.org/10.1787/data-00654-fr>

OCDE (2021e) *Agrégats des comptes nationaux, SCN 2008 (ou SCN 1993) : Produit intérieur brut*. Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données). <https://doi.org/10.1787/data-00001-fr>.

OCDE (2021f) *Données sur le marché du travail par sexe et âge : indicateurs*. Statistiques de l'OCDE sur l'emploi et le marché du travail. <https://doi.org/10.1787/data-00310-fr>

OCDE (2021g) *Les impôts sur les salaires 2021*, Graphique 1.1, Éditions OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/24d05263-fr>.

OCDE (2021h) *Statistiques de l'impôt sur les sociétés : Troisième édition*, Éditions OCDE. www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/base-de-donnees-statistiques-de-l-impot-sur-les-societes.htm

OCDE (2022) *Économie de la Suisse en un coup d'œil*, www.oecd.org/fr/economie/suisse-en-un-coup-d-oeil/

OFS (2020) *Scénarios de l'évolution des ménages 2020-2050*. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/evolution-future.html

OFS (2021a) *Produit intérieur brut*. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut.html

OFS (2021b) *Taux d'activité selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille*. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.20544277.html

Rieder, S., Graham-Siegenthaler, B., Kuhn, H., Foëx, B., Prinzing, O., (2021) *Analyse d'impact de la réglementation ayant pour objectif de fournir les bases d'une éventuelle révision du droit des sûretés mobilières en Suisse*. www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Regulierung/regulierungsfolgenabschaetzung/vertiefte-rfa/mobiliarssicherungsrecht_2021/rfa_mobiliarssicherungsrecht.html

SECO (2021a) *Tendances conjoncturelles été 2021*. www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/konjunkturtendenz/kt_sommer_21.html

SECO (2021b) *La situation sur le marché du travail en août 2021*. www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitslosenversicherung/arbeitslosenzahlen.html

SEFRI (2021) *Transfert de savoir et de technologie dans l'écosystème des start-up : exploiter plus rapidement les connaissances issues de la recherche*. www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/services/publications/base-de-donnees-des-publications/sbf-startup.html

Spescha, A., Wörter, M. (2020) *Innovation in der Schweizer Privatwirtschaft – Ergebnisse der Innovationserhebung 2018*. www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/dienstleistungen/publikationen/publikationsdatenbank/inno-ch-pw-2020.html

WEF (2019) *Global Competitiveness Report 2019*. www.weforum.org/reports/how-to-end-a-decade-of-lost-productivity-growth